



**«Nous allons prendre toutes les responsabilités [...] j'irai en prison et je serai fier de l'avoir fait pour une bonne cause », a clairement laissé entendre Mamadou Mota, 1er vice-président du MRC, c'était au cours d'un point de presse tenu au siège du parti ce 31 mai 2019 à Yaoundé.**

Le MRC n'entend donc pas céder aux intimidations mises en branles par les autorités camerounaises pour les dissuader de la marche pacifique de demain 1er mai 2019.

Début avril, le MRC annonce qu'il entend organiser des manifestations publiques pour exiger la libération immédiate de son président, Maurice Kamto, et de ses coaccusés, incarcérés depuis plusieurs mois.

La formation politique de Maurice Kamto, entend également dénoncer la modification sélective du code électoral et la mauvaise gestion des fonds dédiés à la construction des stades de la Coupe d'Afrique des Nation.

Le leader du MRC avait été arrêté avec environ 150 manifestants à la suite d'une marche pacifique le 26 janvier. Ils protestaient contre la victoire du Président sortant, Paul Biya, à la présidentielle d'octobre 2018, qualifiée par Maurice Kamto de «hold-up électoral».

Le ministre de l'Administration territoriale, Paul Atanga Nji, avait déjà interdit les manifestations projetées par le MRC les 6 et 13 avril 2019. Le super chef de terre prévenant d'ailleurs que « *Si les dirigeants du MRC, pour qui, défier l'autorité de l'Etat est devenu le sport favori, persiste à créer des troubles à l'ordre public en organisant des manifestations non autorisées ayant pour objectif de provoquer des remous sociaux aux conséquences imprévisibles, le MINAT se verra dans l'obligation d'appliquer les dispositions de la Loi No 90/56 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques* ».